



Press Information ▪ Communiqué de presse ▪ Comunicado de prensa

LES PROFESSIONS DE LA SANTÉ DEMANDENT DES MESURES CONTRE LA PANDÉMIE DE H1N1

Genève, Suisse, le 31 août 2009 - L'Alliance mondiale des professions de santé lance un appel pour une préparation renforcée à la pandémie de H1N1 au niveau des communautés et des pays.

L'Alliance mondiale des professions de santé, organisme fédérant plus de 23 millions de professionnels des soins de santé dans le monde, vient de publier un «appel à l'action» accompagné d'un ensemble de principes de base pour la promotion d'activités opérationnelles, applicables au niveau des pays, en réaction à la progression continue de la pandémie de H1N1. Ces principes ont été élaborés par l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies. Les principes réaffirment l'importance de certaines interventions clés et complètent aussi bien les directives techniques actuelles de l'Organisation mondiale de la santé que les plans nationaux de lutte contre la grippe.

L'Alliance rassemble les dentistes, les médecins, les pharmaciens et les infirmières par le biais de leurs organisations représentatives au plan international, soit la Fédération dentaire internationale, l'Association médicale mondiale, la Fédération internationale pharmaceutique et le Conseil international des infirmières. L'Alliance estime que les interventions qu'elle préconise renforceront les systèmes mis en place au niveau national et appelle tous les intervenants concernés à les intégrer à leurs propres programmes.

Les actions à mener de manière prioritaire sont élaborées en partant du principe que les États doivent se préparer au pire. L'appel précise que si l'évolution de la pandémie est imprévisible, on constate que l'écrasante majorité des cas déclarés au niveau mondial ne présentent que des symptômes de peu de gravité. Cependant, certaines personnes courent des risques plus importants, notamment les femmes enceintes et les personnes atteintes de maladies sous-jacentes. L'Alliance observe que l'impact de la pandémie est plus grave dans les pays dotés de systèmes de santé relativement faibles.

Les États sont invités à identifier les groupes à risque et à les traiter par ordre de priorité, à former les travailleurs de la santé à la détection des symptômes, à augmenter leurs stocks de fournitures médicales et à former le grand public aux soins à domicile. L'Alliance recommande aussi que les groupes devant recevoir les premières doses de vaccins soient d'ores et déjà identifiés. Des plans devraient être préparés pour une vaccination massive dès que le vaccin sera disponible.

Dans une déclaration conjointe prononcée à l'occasion de l'appel à l'action, l'AMPS déclare : «Notre "appel à l'action" marque une étape importante dans la réaction à la pandémie de H1N1. Il souligne l'importance du rôle que doivent assumer les institutions des Nations Unies, la société civile, les organisations non gouvernementales et les organismes internationaux, pour faire en sorte que tous les pays, en particulier ceux disposant de ressources limitées, soient prêts à faire face aux conséquences de la pandémie pour leurs populations.» Le texte intégral de l'appel à l'action est disponible en anglais à l'adresse suivante : www.whpa.org/Call_to_action-EN_17aug.pdf.

L'AMPS, créée en 1999 par le CII, la FDI et l'AMM, est une alliance unique en son genre dont le mandat est de prendre position face aux problèmes de santé qui se posent à l'échelle internationale. Son secrétariat est assuré par le CII. La FDI a rejoint l'Alliance en 2005. L'AMPS a pour objectif de faciliter la collaboration entre les professionnels de la santé et les grands acteurs internationaux du secteur : gouvernements, législateurs et Organisation mondiale de la santé. Le principe qui sous-tend l'action de l'Alliance est que les patients et les systèmes de soins de santé ont tout à gagner d'une démarche collaborative plutôt qu'individuelle.

Note

Le **Conseil international des infirmières (CII)** est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières, représentant plusieurs millions d'infirmières dans le monde entier. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international depuis 1899, le CII œuvre à la promotion de soins de qualité pour tous et de solides politiques de santé dans le monde.